

Un train de retard

Date : 15 juillet 2021

Je ne vois personne pour saluer l'immense courage politique du député LREM Florian Bachelier, qui a attendu qu'un journaliste lui pose une question concernant le député LREM Mustapha Laabid, pour déclarer haut et fort que : « **tout acteur public** » (définitivement) « **condamné doit démissionner immédiatement** ».

Alors que ce n'était pas facile... ;-)



Moi je le fais pour rire, en faisant observer au premier questeur de l'Assemblée Nationale :

- Que le temps passe puisqu'il y a déjà un mois que Mustapha Laabid a été définitivement condamné pour abus de confiance, et plus sévèrement encore en appel qu'en première instance
- Que Mustapha Laabid n'a pas attendu le rejet de son pourvoi en Cassation pour faire expressément savoir que - quoi qu'il en soit - il finirait son mandat « *par la porte ou par la fenêtre* » (nananère)
- Que si Mustapha Laabid n'est plus membre du groupe « *La République en Marche* » de l'Assemblée Nationale depuis quelques jours (sans que l'on sache s'il a démissionné ou s'il en a été radié), il a pu s'y apparenter aussitôt avec l'accord formel du Président du groupe, Christophe Castaner

- Que de ce fait, Mustapha Laabid est immédiatement (re)devenu membre de droit de l'association de gestion du groupe « *La République en Marche* » déclarée à la préfecture de police de Paris sous l'appellation « *Groupe La République en Marche ! de l'Assemblée Nationale* » ([voir les statuts ci-joints](#), et notamment l'article 5)
- Qu'au stade où nous en sommes, il ne s'agit évidemment plus d'inviter Mustapha Laabid à démissionner par voie de presse, à fortiori en ménageant par ailleurs la fin de son mandat... mais de faire constater sa déchéance dans le respect de la séparation des pouvoirs, comme prévu à l'article 26 du code électoral
- Qu'en raison justement de la séparation des pouvoirs, la déchéance de Mustapha Laabid nécessite une décision du Conseil Constitutionnel, prise sur simple requête
 - soit de son ami, le Président (LREM) de l'Assemblée Nationale Richard Ferrand qui, de son côté, n'est pas sorti de ses ennuis judiciaires
 - soit de son autre ami, le sulfureux Garde des Sceaux Dupont-Moretti, actuellement embourbé dans une affaire de prise illégale d'intérêts
 - soit du Ministère public auprès du Parquet ayant prononcé la condamnation, c'est-à-dire d'un Procureur (en l'occurrence, le Procureur de la République auprès de la Cour d'Appel de Rennes) dont l'indépendance de l'exécutif, c'est-à-dire du Garde des Sceaux, est - comme chacun sait - bien loin d'être absolue.

Sinon, tout va bien. ;-)

Pour aller plus loin : vous trouverez [ici mes contributions \(plus de 80\)](#) concernant l'affaire Mustapha Laabid, qui est encore bien plus croustillante qu'il n'y paraît à première vue.